



RCR 20.01.2012

Journée de réflexion organisée par le CSDH sur le suivi des recommandations de l'Examen périodique universelle

Discours de l'Ambassadeur Wild.

Introduction

Monsieur le Secrétaire du Conseil des droits de l'homme,
Madame la Secrétaire générale de la Conférence des cantons,
Monsieur le Directeur du Centre,
Chers participants,

Du printemps arabe aux mouvements des indignés, l'année 2011 a montré de manière spectaculaire l'importance que revêtent les droits de l'homme dans le monde. L'engagement de ces personnes, descendues dans la rue parfois au péril de leurs vies, pour demander l'instauration d'une société basée sur le respect de ces droits, force l'admiration. Cette mobilisation historique nous rappelle que la politique et l'économie ne peuvent à elles seules assurer la prospérité d'un pays. Les droits de l'homme sont également incontournables dans l'évolution d'une société. Ces mobilisations soulignent qu'à moins d'être pleinement vécues, les droits de l'homme ne sont pas une réalité pour tous.

En Suisse, si le nombre de violations reste fort heureusement limité, il n'en existe pas moins des secteurs de notre société où le respect de la dignité des personnes n'est pas toujours pleinement réalisé. Je pense naturellement à la situation des migrants, des femmes et des enfants victimes de la traite ou d'abus, mais aussi à des contradictions plus subtiles comme les effets de certaines initiatives populaires ou encore de certaines activités privées.

Conformément aux articles 54 et 35 de notre Constitution fédérale: la promotion du respect des droits de l'homme et la réalisation des droits fondamentaux figurent parmi les devoirs assignés à l'Etat. Le catalogue de droits fondamentaux inscrit dans notre constitution fédérale ainsi que les obligations internationales issues des conventions librement ratifiées par la Suisse se doivent par conséquent d'être au cœur de nos activités. La Confédération et les cantons portent la responsabilité première en matière de mise en œuvre des droits de l'homme.

L'année 2012 est une année particulière pour la Suisse à deux égards. 2012 célèbre l'anniversaire des 10 ans de l'entrée de la Suisse à l'ONU. Au cours de cette décennie, la création du Conseil des droits de l'homme et de ses instruments a d'ailleurs marqué l'un des temps forts de notre engagement. 2012 marque aussi une étape importante pour nos efforts de mise en œuvre des droits de l'homme, car notre performance sera examinée pour la seconde fois par le Conseil des droits de l'homme dans le cadre de l'Examen périodique universel. Ma Division a justement pour tâche d'assurer et de coordonner la préparation de cet Examen.

I. L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

Créé avec le Conseil des droits de l'homme en 2006, l'EPU est un instrument relativement nouveau. Il se distingue des mécanismes existants par sa non-sélectivité. A l'inverse des organes de contrôle de l'application des conventions ou des rapporteurs spéciaux, qui se concentrent sur les Etats parties seuls et sur des situations thématiques ou géographiques bien spécifiques, l'EPU vise un examen général de la situation des droits de l'homme dans un pays. Tous les pays y sont soumis. Tous les défis de droits de l'homme peuvent y être abordés. L'Examen périodique universel défend l'expression d'une vision de société qui respecte les droits de l'homme et les intègre au cœur de ses intentions. Loin d'être un exercice de condamnation, l'EPU devrait être un examen honnête de la situation. Il se doit d'être effectué pour le bien et dans l'intérêt de toutes les personnes résidentes dans un pays donné.

Les Etats sont tous soumis aux mêmes règles d'examen. L'examen se déroule sur la base de trois rapports: 1) la présentation par l'Etat de la situation des droits de

l'homme sur son territoire, 2) la présentation par l'ONU du statut des obligations internationales contractées par l'Etat examiné et 3) la présentation par des organisations non gouvernementales des déficits identifiés par celles-ci en matière de protection et de respect des droits de l'homme. L'Examen propre par le Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme dure une demi-journée, au cours de laquelle l'Etat examiné présente son rapport et répond aux questions que lui adressent les Etats. Après avoir pris note des recommandations qui lui sont adressées, l'Etat examiné s'efforce ensuite de mettre en œuvre les recommandations qu'il a volontairement acceptées. Cet engagement volontaire de la part de l'Etat examiné est l'une des raisons principales pour laquelle l'EPU se démarque des autres mécanismes.

A ce jour, l'ensemble des 192 Etats membres des Nations Unies a été examiné lors du premier cycle de l'EPU (2008-2011). Le 2ème cycle, dont l'un des enjeux principal est le suivi des recommandations acceptées lors du 1er cycle, débutera cette année. Selon nous, l'EPU est un succès, en particulier du fait de son caractère participatif et inclusif. Tous les Etats - sans exceptions - ont joué le jeu et la plupart se sont prêtés à l'examen en se montrant de bonne foi. Les sociétés civiles de nombreux Etats ont également pu jouer leur rôle, de même que les institutions nationales de droits de l'homme. La plupart des Etats ont d'ailleurs observé que la préparation du rapport national et de l'examen avait généré de grands débats nationaux sur le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme. La Suisse n'a pas fait exception. Beaucoup d'Etats nous envient d'ailleurs la vivacité avec laquelle la société civile s'est saisie de l'exercice et à mis sur pied une coalition d'ONGs pour faire porter sa voix.

Je remercie au passage le Secrétaire du Conseil des droits de l'homme, M. Tistounet, d'être venu nous parler de l'instrument de l'EPU et de son impact sur la manière dont les Etats perçoivent et mettent en œuvre leurs obligations internationales.

Mesdames et Messieurs,

II. ETUDE DU CENTRE ET OBJECTIF DE LA JOURNEE

C'est dans ce contexte que ma Division a mandaté le Centre suisse de compétence pour les droits humains pour effectuer une étude sur la réalisation des recommandations adressées à la Suisse en 2008, lors de notre premier Examen périodique universel. L'étude qui va vous être présentée dans quelques instants par le Prof. Kälin confirme que même si certains problèmes persistent, la Suisse s'est montrée active et elle s'est attelée aux défis. C'est le message que nous entendons transcrire dans le rapport que la Suisse présentera au Conseil en Octobre.

L'étude du Centre a une double fonction. Elle sert à la fois à appuyer la rédaction du rapport de l'Etat et à favoriser l'esprit participatif qui caractérise l'EPU. Certains d'entre vous auront remarqué que plusieurs journées d'échanges similaires ont déjà été organisées ces derniers mois à la demande de la Confédération; notamment sur les recommandations du Comité CEDEF (*CEDAW*, en anglais) ou celles du Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels. La journée d'aujourd'hui vient s'inscrire dans cette dynamique. Selon moi, la multiplication de ces journées permet au débat national de gagner en profondeur et d'attirer les acteurs pertinents. Cette dynamique exprime deux choses. Premièrement, le fait que nous avons tous conscience que la nature transversale des droits de l'homme reste un défi pour leur mise en œuvre [au regard de la répartition verticale (Confédération, cantons, communes) et horizontale (entre offices, entre cantons) des compétences]. La Constitution fédérale appelle d'ailleurs la Confédération et les cantons à s'entraider dans l'accomplissement de leurs tâches et à collaborer entre eux (Art. 44 al.1). Deuxièmement, le fait que ces journées traduisent la volonté existante en Suisse de chercher ensemble des solutions par le dialogue. Certains argumenteront qu'une telle multiplication de journées est inutile. J'aimerais répondre que ces rencontres seront nécessaires, tant que la question de la mise en œuvre des droits de l'homme ne sera pas réglée de manière cohérente et coordonnée en Suisse.

Vous avez été nombreux aujourd'hui à répondre à notre invitation. Je salue en particulier les représentants des services cantonaux mais aussi des milieux judiciaire, économique et de la société civile. Grâce à votre mobilisation, cette journée de débat marquera un pas de plus dans la bonne direction.

III. PREPARATION DU DEUXIEME EXAMEN

Avant de terminer, j'aimerais encore dire quelques mots sur la préparation de notre deuxième examen. Le coup d'envoi a été donné début décembre 2011.

A l'instar de nombreux Etats, la Suisse a confié la réalisation de l'EPU à un groupe de travail interdépartemental sur les droits de l'homme (KIM) placé sous la présidence du DFAE. La mission de ce groupe de travail est de traiter des questions de droits de l'homme en général. Il se veut un espace de coordination pour assurer la cohérence de la politique extérieure en matière de droits de l'homme entre les différents Départements fédéraux. Il est consulté à chaque étape de l'EPU. La rédaction du rapport, a quant à elle été confiée à un groupe de rédaction qui réunit la Division sécurité humaine et la Direction du droit international public du DFAE ainsi que l'Office fédéral de la Justice.

Une large consultation officielle sera menée entre les mois de mars et mai, sur la base du projet consolidé par l'administration fédérale. Nous nous inspirerons pour cela du modèle établi par la Loi sur la consultation afin d'offrir la possibilité au plus grand nombre de milieux de se prononcer. De manière plus spécifique, la journée d'aujourd'hui s'inscrit comme une première opportunité d'échanger avec les cantons et les milieux intéressés. En relation à la **société civile**, nous allons renouveler l'expérience positive développée lors du premier cycle, à savoir l'organisation d'une journée d'ateliers qui se tiendra vers la fin de la phase de consultation, au mois de mai. Ceci afin de mettre une première fois en relation les rapports de l'Etat et celui des ONGs.

La version finale du rapport de la Suisse sera approuvée par le Conseil fédéral en juin puis remise au Haut Commissariat des Droits de l'Homme.

CONCLUSION

Mesdames et Messieurs,

Les recommandations, de même que ces journées successives de consultations que nous organisons, revêtent une double fonction. Elles aident à identifier les carences de notre système de protection des droits de l'homme et, en même temps, suggèrent des pistes à suivre pour remédier à certains manques.

Cette journée, nous l'avons souhaitée, car il y a une tradition suisse à laquelle nous sommes particulièrement attachés: c'est celle du dialogue et d'un fédéralisme vivant.

Cette journée, nous l'avons voulue, car l'Examen périodique universel est une opportunité unique de faire avancer le débat national sur la mise en œuvre des droits de l'homme dans notre pays.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un débat nourri et constructif.